

Association ET CETERA

ETC...
et cetera

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

18 Novembre 2016

Association ET CETERA
12 Rue Bayard
38490 Saint-André le Gaz

L'an deux mil seize, le dix-huit Novembre à 17h00, les membres de l'association, se sont réunis à la **Salle du Canal, à Saint-Clair de La Tour**, sur convocation du conseil d'administration en date du **2 Novembre 2016**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Mr Gérard FRASSE-MATHON.

Le président note les présents, au nombre de 13 (treize), ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de 21 (vingt-et-un), voir *Annexe 1 - Emargement*.

Le nombre total de voix est ainsi de **34** (trente-quatre).

Le quorum étant atteint (règle des ½ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'assemblée générale peut avoir lieu.

Est également présente :

Mme Françoise Luce qui souhaite rejoindre l'association.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport d'activité 2015/2016
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2015/2016
- Perspectives 2016/2017
- Renouvellement du CA
- Point divers

Rapport d'activité 2015/2016

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2015/2016 (*voir Annexe 2 – Compte-Rendu d'activité*).

- Pour rappel, sur 50 adhérents, 4 sont des personnes morales, représentant 25 personnes aux FNI de l'AFIPaeim, 6 personnes à la Pension de Famille Le Lauréat, 69 jeunes de la MFR Le Village et 12 personnes au Cotagon, soit un nombre total de bénéficiaires 148 personnes.

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2015/2016

La trésorière présente le rapport financier, qui montre un résultat positif de **3279.15€**

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique, et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément). Voir *Annexe 3 - Bilan Financier* et *Annexe 4 - Bilan Plan Comptable*.

L'essentiel de l'excédent est dû à des subventions qui seront utilisées sur l'exercice 2016-2017 pour des actions avec l'AFIPaeim ainsi qu'un projet d'itinérance (voir Annexe 5. Perspectives 2016/2017) .

L'excédent des cours dispensés à Saint-André le Gaz et Saint-Clair de La Tour, du fait de la non rémunération (uniquement défraiement des frais de transport) de Françoise Frasse-Mathon, a été en partie utilisé pour financer des formations au profit de Françoise Frasse-Mathon.

La différence entre le montant des licences encaissés et celui payé à la FFWushu correspond aux 2 licences « obligatoires » du Président et Trésorier, payées par l'Association.

Approbation des comptes

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (34).

Perspectives 2016/2017

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le document relatif aux perspectives 2016/2017 (*voir Annexe 5 – Perspectives 2016-2017*) couvrant les projets finalisés, ceux en cours de finalisation, ainsi que les idées de projets débattues lors du dernier Conseil d'Administration.

Election du Conseil d'administration

Le Président rappelle que le CA est composé de 10 membres au maximum, élus pour une durée de 3 ans, en poste depuis l'Assemblée Générale du 3 Octobre 2012, le renouvellement du CA est donc nécessaire.

Mme Annick GEERAERTS, secrétaire, ayant donné sa démission en cours d'exercice, il est important pour l'association que de nouvelles personnes rejoignent le CA, qui se réunit 3 ou 4 fois par an, afin de poursuivre les actions engagées et amener de nouvelles idées.

Les membres actuels sont :

Mr Gérard FRASSE-MATHON
Mlle Sabrina LETELLIER
Mme Christelle NIEDZIELA
Mr Thierry STENGER
Mme Françoise FRASSE-MATHON

Quatre personnes sont intéressées pour se joindre à prochaine réunion de CA, qui sera planifiée début 2017, afin de se faire une idée et rejoindre éventuellement le CA :

Mme Monique RECOURA
Mme Véronique SANGLIER
Mme Laetitia GALLIEN
Mr Davide COCCO

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Les quatre personnes seront donc invitées à la prochaine réunion de Conseil d'Administration début 2017.

Points divers

Aucun.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire de séance

